



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du mot :

« Vœu »

Ecrit et traduit par: Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## A) La définition du mot « nadhr »

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot *nadhr* vient des trois lettres : noun (ن), dhal (ذ), ra (ر) qui forment le verbe *nadhara* (نَذَرَ) qui signifie faire peur à quelqu'un ou se faire peur.

Quant au mot *nadhr* (نَذْر), il signifie avoir peur de ne pas accomplir une promesse qu'on a faite.<sup>1</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

Dans le jargon islamique le *nadhr* consiste à se rendre obligatoire une chose que la législation n'a pas rendu obligatoire.<sup>2</sup>

## B) Ce qu'il faut savoir sur le nadhr

### • Le nadhr se fait par la parole

Le vœu se fait obligatoirement par la parole et non par les actes. C'est-à-dire que si j'ai l'habitude de faire un acte tout le temps qui n'est pas obligatoire comme jeûner lundi et jeudi ou accomplir les prières surérogatoires ceci n'est pas considéré comme un vœu. Je me suis obligé cela par les actes, mais je ne l'ai pas rendu obligatoire sur moi par la parole donc ce n'est pas un vœu. Il faut obligatoirement la parole, même si je me parle à moi-même ce n'est pas un vœu.<sup>3</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

Lorsque la personne dit :

« Pour Allah je vais jeuner trois jours dans le mois », « pour Allah je vais faire la prière de doha » de vive voix. Cela est considéré comme un vœu en islam.

- **Le vœu ne doit pas être fait pour autre qu'Allah**

Faire un vœu pour autre qu'Allah, comme les jinn, les tombes ou autre est de l'association. Il s'agit du shirk majeur qui fait sortir de l'islam. Le vœu consiste à se rendre obligatoire sur soi-même une adoration que la législation n'a pas rendue obligatoire. Et il ne fait aucun doute que faire une adoration pour autre qu'Allah est de l'association. La majorité des gens qui font des vœux pour les tombes ne s'imaginent pas que cela est une adoration.

La personne fait un vœu uniquement pour se rapprocher de la chose pour laquelle il fait un vœu en espérant le bien et la satisfaction de cette chose. L'homme fait un vœu uniquement pour une chose qu'il immensifie, et espère un bien de sa part comme la guérison, des enfants ou tout simplement obtenir son agrément.<sup>4</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## • L'expiation de celui qui n'accomplit pas son vœu

D'après 'ouqba ibn 'amir, le prophète a dit : l'expiation du vœu est la même que celle du serment. » [Mousslim :1645]

Ce hadith nous indique que lorsque le musulman fait un vœu qu'il n'accomplit pas il doit obligatoirement faire une expiation.

فَكَفَّرْتُهُ<sup>٣</sup> إِطْعَامُ عَشْرَةِ مَسْكِينٍ مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعَمُونَ أَهْلِيكُمْ أَوْ كِسْوَتُهُمْ أَوْ تَحْرِيرُ رَقَبَةٍ<sup>٤</sup> فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ

L'expiation en sera de nourrir dix pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. [5 : 89]

Ce noble verset nous donne l'expiation du serment que le musulman n'a pas tenu. Nous avons vu précédemment que l'expiation du vœu était la même que celle du serment.

Donc celui qui doit faire l'expiation d'un vœu a le choix de faire trois choses :

- Libérer un esclave
- Nourrir dix pauvres
- Vêtir dix pauvres

Si la personne n'a pas la capacité de faire ces trois choses alors il doit jeuner trois jours. Il n'est donc pas permis pour celui qui peut nourrir ou vêtir dix pauvres de jeuner directement trois jours.<sup>5</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

- **Les Types de vœux:**

- **Le vœu pieux :**

C'est le fait de faire le vœu d'une adoration pour Allah sans chose en retour.

**Exemple :**

**La personne dit : « pour Allah je fais le vœu de jeûner deux jours cette semaine ».**

Il ne veut pas de chose en retour il veut juste se rapprocher d'Allah. Il doit donc obligatoirement accomplir son vœu.

S'il ne peut pas l'accomplir alors il doit faire une expiation.

## **Le vœu conditionné :**

C'est le fait de faire un vœu en échange d'une chose que la personne espère.

**Exemple :**

**La personne dit : « Pour Allah je vais jeûner deux jours dans la semaine si je guéris de ma maladie » ou « O Allah ! si mon enfant guéri de cette maladie je vais faire une omra pendant le ramadan ».**

S'il guérit ou si son enfant guéri il doit obligatoirement accomplir son vœu sinon il doit accomplir l'expiation.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## - Le vœu absolu :

La personne fait un vœu sans prononcer ce qu'il va faire.

### Exemple :

**La personne dit : « je fais un vœu pour Allah » ou « pour Allah je fais un vœu si je guéris ».**

La personne a fait un vœu qu'il n'a pas spécifié. Il ne sera donc pas en mesure de l'accomplir. Celui qui fait cela doit donc faire l'expiation obligatoirement.

## Le vœu dans une obéissance :

Cela consiste à faire un vœu dans l'obéissance d'Allah.

### Exemple :

**La personne qui dit : « je fais le vœu de prier le witr chaque jour »**

Il est obligatoire pour celui qui a fait ce type de vœu de l'accomplir.

Si la personne ne peut pas accomplir son vœu à cause d'une situation il doit faire une expiation.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

**Exemple :**

**Un homme fait le vœu d'égorger un mouton pour Allah à la fin du mois. Mais arrivé à la fin du mois il se fait voler tout son argent et ne peut donc pas égorger une bête. Il doit faire une expiation pour le vœu qu'il n'a pas tenu.**

- **Le vœu dans ce que la personne ne possède pas :**

Comme le fait de dire si Allah me soigne pour Allah, je vais donner en aumône la voiture de mon voisin.

La personne ne doit pas accomplir son vœu, car il s'agit d'un acte haram et il n'est pas permis d'accomplir un vœu haram.

**D'après 'imran ibn houssayn, le prophète a dit : « Pas d'accomplissement du vœu dans une désobéissance ou dans ce que ne possède pas le serviteur. » [Moulim : 1641]**

Celui qui fait ce genre de vœu ne doit pas l'accomplir et doit faire une expiation.

- **Le vœu dans une désobéissance :**

Il s'agit de la personne qui fait le vœu de faire une chose interdite par la législation comme une innovation.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

**Exemple :**

**Celui qui dit : « pour Allah je fais le vœu de participer à la célébration de l'anniversaire du prophète. »**

**Ou comme celui qui dit : je fais le vœu de faire un crédit à la banque pour acheter une voiture neuve à mon fils s'il guérit de sa maladie. »**

Il n'est pas permis d'accomplir ce vœu et la personne doit faire une expiation.

## **- Faire un vœu dans une chose détestable**

Il s'agit de celui qui fait le vœu de faire une chose détestable. Comme celui qui fait le vœu de prier le fajr entre les piliers de la mosquée. S'il accomplit son vœu, il est validé, mais il est meilleur qu'il fasse l'expiation.

## **- Le vœu dans ce qui est permis :**

Il s'agit de celui qui fait le vœu de faire une chose permise. C'est-à-dire une chose qui n'est ni une adoration ni interdite par la législation.

**Exemple :**

**Celui qui dit : « je fais le vœu de monter cette montagne » ou « je fais le vœu de voyager ce weekend »**

Cette personne a le choix ! Soit, il accomplit son vœu ou soit il fait une expiation. Cependant, il est meilleur qu'il accomplisse le vœu qu'il a fait.



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

### - **Le vœu dans quelque chose qui est obligatoire dans la législation :**

Comme celui qui dit : « pour Allah je fais le vœu de ne pas me raser la barbe », ou celle qui dit : « je fais le vœu de porter le voile ».

Ceci ne change rien pour la personne, car la chose est déjà obligatoire à la base. Nous avons dit précédemment que le vœu consiste à se rendre obligatoire une chose qui n'est pas obligatoire dans la législation. Ceci n'est donc pas considéré comme un vœu.

### - **Le vœu impossible :**

Cela consiste à faire le vœu d'une chose impossible.

Exemple :

**Celui qui dit : « Je fais le vœu de porter ce camion à main nue » ceci est une chose inutile et le vœu ne prend pas effet.**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## • Le jugement de prononcer un vœu

Les savants ont divergé concernant le fait de prononcer un vœu.

- Certains savants ont dit que faire un vœu conditionné est détestable, mais faire un vœu pieux est permis, car la personne cherche à se rapprocher d'Allah.
- D'autres savants ont dit que faire un vœu est détestable, quel que soit son type.
- D'autres ont dit que faire un vœu est haram et c'est l'avis qui semble être le plus correcte et plus proche des textes.

**D'après Abdallah ibn Omar, le prophète a interdit le vœu et a dit « il n'empêche rien [du destin]. Mais certes par lui on ne soutire quelque chose uniquement de l'avare. [boukhari : 6608]**

**D'après Abou hourayra, le messager d'Allah a dit : « ne faites pas de vœu, car certes le vœu ne change rien au destin et certes par lui on ne soutire quelque chose uniquement de l'avare. [Moulim :1640]**

Nous tirons trois enseignements de ces hadiths :

- **L'interdiction du prophète** : comme nous l'avons dit dans la vidéo sur *le halal et le haram*. L'origine dans l'interdiction nous indique que cette chose est haram.
- **Le vœu ne change rien au destin** : le fait qu'une personne fasse un vœu ne change rien du tout. Si son enfant devait mourir, Allah reprendra son âme. Et s'il doit vivre, il vivra. Il est donc inutile de dire : si mon enfant guérit, je vais jeuner un mois entier ».



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

- **Le vœu permet de soutirer des œuvres uniquement de l'avare** : le musulman est celui qui se précipite dans les bonnes œuvres. Il n'a pas besoin de mettre des conditions pour accomplir des bonnes œuvres. Avec ou sans vœu, il jeûne, prie, fait le hajj et la omra et donne des aumônes.

En plus de cela, celui qui fait un vœu se met lui-même dans la gêne et la difficulté alors que la législation est venue pour enlever la difficulté aux gens.

يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمْ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمْ الْعُسْرَ

**Allah veut pour vous la facilité, et il ne veut pas la difficulté pour vous. [2 : 185]**

### • **Le jugement d'accomplir un vœu**

Comme nous l'avons dit précédemment, les savants ont divergé sur le fait de prononcer un vœu. Celui qui voit que cela est haram ne doit pas le faire. S'il le fait, il aura commis un péché.

Cependant, si la personne accomplit quand même un vœu malgré l'interdiction que doit-il faire ?

il est obligatoire pour celui qui fait un vœu d'accomplir son vœu sauf si ce dernier est interdit par la législation ou s'il fait un vœu dans une chose permise.<sup>6</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

وَلْيُوفُوا نُذُورَهُمْ وَلْيَطَّوَّفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ

**Qu'ils remplissent leurs vœux, et qu'ils fassent le tawaf autour de l'Antique Maison ». [22:29]**

Dans ce verset, Allah ordonne à ceux qui ont fait des vœux de les accomplir

يُوفُونَ بِالَّذُرِّ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُ مُسْتَطِيرًا

**Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout. [76 : 7]**

## **C) La différence entre le vœu pieux et le serment**

Le serment consiste à jurer pour inciter à faire faire quelque chose à quelqu'un, faire délaisser quelque chose ou accentuer une parole. Il y a donc plusieurs raisons pour faire un serment. Parmi elles :

**- Pour affirmer une chose :**

**Exemple :**

**Je veux informer mon frère à propos d'une chose, mais il doute de l'information donc je dis pour qu'il me croie : « Par Allah ! je jeûne deux jours si ce que je dis est faux ».**

Ceci est un serment et non un vœu, je veux ici accentuer ma parole afin qu'on me croie.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## - Faire accomplir une chose a quelqu'un :

Exemple :

**J'invite mon frère à manger avec son ami. Mais son ami a deux heures de retard. Je m'énerve et je dis à mon frère : « Par Allah je jeûne une semaine entière si tu ne lui fais pas le moral pour son retard. »**

Ce n'est pas un vœu, mais un serment, car il a voulu faire faire quelque chose a quelqu'un par cette parole.

## - Interdire une chose :

Exemple

**Mon frère veut divorcer avec sa femme, car il est en colère. Je tente de le raisonner, mais il n'entend rien. Pour le dissuader, je lui dis : « Par Allah ! je jeûne un mois entier si tu divorces ta femme aujourd'hui. »**

Ce qui est voulu dans ces situations n'est pas le vœu, mais la volonté de faire faire une chose ou d'empêcher une chose. C'est comme si la personne disait « wallahi ne fait pas ceci » ou « wallahi fait cela ».

C'est pour cela que les savants ont dit que ceci est un serment et non un vœu.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

Si la chose pour laquelle il a prononcé ce serment se réalise, il n'a rien à faire. Si cela ne se réalise pas, il doit accomplir ce qu'il a dit qu'il ferait ou faire une expiation pour son serment.

Donc dans le premier exemple si l'information que j'ai donnée à mon frère est vraie je n'ai rien à faire. Cependant, si elle est fausse je devrais jeuner deux jours ou faire une expiation.

Dans le deuxième exemple, si mon frère fait la morale à son ami en retard alors je n'ai rien à faire. Mais s'il ne fait rien alors je dois jeuner une semaine ou faire une expiation.

Dans le troisième exemple, si mon frère ne divorce pas sa femme dans la journée alors je n'ai rien à faire. Mais s'il la divorce dans la journée alors je vais devoir jeuner un mois ou faire une expiation.

- **La différence entre le serment et le vœu dans l'expiation**

- **Le serment :**

L'expiation balaye le serment. Celui qui fait le serment à propos d'une chose et s'aperçoit que finalement il est mieux de ne pas faire cette chose peut l'effacer en faisant l'expiation. C'est pour cela que nous avons dit dans les exemples précédents qu'il y avait le choix entre accomplir son serment ou faire une expiation.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## Exemple :

Un père voit ses enfants faire des bêtises et leur dit : « Wallah cet après-midi je ne vous emmène pas au parc. Deux heures plus tard, il regrette et trouve qu'il est mieux de leur faire plaisir en les emmenant au parc.

Il lui suffit juste de faire l'expiation pour se débarrasser de son serment.

## - Le nadhr :

Celui qui fait le vœu d'accomplir une adoration doit obligatoirement l'accomplir. Il n'est pas permis pour lui de la délaissier ou de la remplacer par l'expiation. Il doit accomplir obligatoirement cette adoration sauf s'il en est incapable.

Celui qui dit : « pour Allah je jeûne trois jours la semaine prochaine. » Doit obligatoirement les jeuner. Et il n'est pas permis pour lui de faire l'expiation s'il ne veut pas jeuner. Tant qu'il est capable de jeûner, il doit le faire.

Si la personne est incapable d'accomplir son vœu certains savants disent que si cette adoration possède un remplacement légiféré il doit le faire.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## Exemple :

Une personne fait le vœu de jeuner trois jours chaque mois. Il doit donc jeuner trois jours chaque mois durant toute sa vie. Mais si au bout de quelques années il ne peut plus jeuner à cause d'un problème de santé. Il doit donc nourrir un pauvre pour chaque jour non jeûné, car le remplacement de celui qui ne peut plus faire son jeûne obligatoire est de nourrir un pauvre par jour. Il devra donc nourrir trois pauvres par mois durant toute sa vie. S'il ne peut également pas accomplir cela alors il fait une expiation pour se débarrasser de son vœu.

S'il n'y a pas de remplacement légiféré à son vœu et qu'il n'a pas la capacité de l'accomplir alors il doit faire l'expiation et son vœu disparaîtra.

Donc l'expiation du vœu doit être faite uniquement en dernier recours contrairement au serment.



= @dicodumusulman



# Références

- 1- « Mou'jam maqayis lugha », ibn faris, tome 5/page 414.
- 2- « qawl moufid 'ala kitab tawhid », Mohammed ibn salih al outhaymin, tome 1/page 235.
- 3- Voir : « qawl moufid 'ala kitab tawhid », Mohammed ibn salih al outhaymin, tome 1/page 235 ; « bab An-Nadhr li ghayrilahi », Soulayman Ar-Rouhayli → [ICI](#)
- 4- « Mawsou'atoul aqida wal adyan wal firaq awl mazahib al mou'asira », tome 6/page 2941.
- 5- « Fatawa lajna da-ima », fatwa numéro : 19781
- 6- Voir : « At-Tamhid li charh kitab tawhid », salih ibn abdel azziz Al cheikh, page 159 ; « bab An-Nadhr li ghayrilahi », Soulayman Ar-Rouhayli → [ICI](#)
- 7- « Al farq baynal yamin wan nadhr », soulayman rouhayli → [ICI](#)

